



Direction générale de
l'environnement
Direction de l'énergie

EN-VD-11

Justificatif énergétique
Piscines, jacuzzis et spa chauffés
Objet de compétence cantonale

Commune : Morges

N° parcelle : 1055

Objet : Pose d'un jacuzzi extérieur avec pompe à chaleur intégrée 2.3m X 2.3m, contenance 1975l

Piscines, jacuzzis et spas extérieurs chauffés (articles 54,55 et 56 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique :

exclusivement renouvelables :

énergie solaire thermique

bois

rejets de chaleur provenant de : _____

pompe à chaleur (sol/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire

pompe à chaleur (air/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire

Si surface du plan d'eau supérieure à 200 m² : fournir un concept énergétique

Remarque :

L'utilisation d'une pompe à chaleur dédiée (PAC) à la production et au maintien en température de l'eau chaude des piscines et jacuzzis extérieurs à une température de confort est soumise aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). En application du principe de prévention, toute PAC installée en plein air ne pourra fonctionner que durant la période comprise entre 07h00 et 19h00.

Piscines, jacuzzis et spas intérieurs chauffés (articles 54,55 et 57 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique :

R32 / 0.35kg

récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'eau : décrire en pièce jointe

récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'air : décrire en pièce jointe

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de l'entreprise

Justificatif établi par :

GOgeo

Responsable, tél. :

Guillaume Fattebert

Adresse mail :

info@gogeo.ch

Lieu, date, signature :

Monthey, le 21.11.2022

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct